



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 14 JUIN 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-66

ASSAINISSEMENT

6 – Signature de l'avenant n° 1 au marché public de Conception-Réalisation relatif à une canalisation de transfert pour le rejet des eaux traitées par la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE dans le collecteur d'eaux pluviales GARGES-EPINAY (Opération n° 500A)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 08 juin 2021, s'est réuni le lundi 14 juin 2021 à l'espace Marcel Pagnol de VILLIERS-LE-BEL, situé 2 Rue Gounod - 95400 VILLIERS-LE-BEL, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi quatorze juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 08 juin 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Christiane AKNOUCHE, Déléguée de la commune de BAILLET-EN-FRANCE

Nombre de présents : (40)

Dont (40) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Claude BONNET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Ingrid DE WAZIÈRES (Epiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-Lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Daniel CHAUVOT (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Bertrand KOVAC et Patrice PAGNOU (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CARPF : Ramzi ZINAOUI (Garges-lès-Gonesse) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Sylvain LASSONDE (Sarcelles) a donné pouvoir à Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles)
Léon ÉDART (Villiers-le-Bel) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

ASSAINISSEMENT

6 – Signature de l'avenant n° 1 au marché public de Conception-Réalisation relatif à une canalisation de transfert pour le rejet des eaux traitées par la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE dans le collecteur d'eaux pluviales GARGES-EPINAY (Opération n° 500A)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le marché public de Conception-Réalisation relatif à la réalisation d'une canalisation de transfert pour le rejet des eaux traitées par la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE a été signé le 22 janvier 2021 avec un groupement d'entreprise dont le mandataire est la société BESSAC, pour un montant de 7 835 846,00 € HT.

Dans le cadre de ses études, l'entreprise BESSAC a proposé l'utilisation d'un béton bas carbone pour la réalisation de la canalisation, représentant une réelle innovation technique à laquelle le SIAH a accepté de s'associer.

Afin d'acter cette modification, il convient de passer un avenant au marché. Cet avenant a un impact financier selon les modalités suivantes :

- Montant initial HT du marché : 7 835 846,00 €
- Montant HT de l'avenant : 50 000,00 €
- **% d'écart introduit par l'avenant : + 0,63 %**
- Nouveau montant HT du marché : 7 885 846,00 €

Compte tenu du faible impact financier de cet avenant, celui-ci, conformément toutefois à la réglementation, n'a pas été soumis à la Commission d'Appel d'Offres.

Les crédits sont prévus au budget eaux usées relatif à la compétence assainissement, chapitre 23, article 2315.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Roland PY,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L. 2194-1,

Vu l'avenant n° 1 relatif à la réalisation d'une canalisation de transfert pour le rejet des eaux traitées par la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° 500A),

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant n° 1,

ASSAINISSEMENT

6 – Signature de l'avenant n° 1 au marché public de Conception-Réalisation relatif à une canalisation de transfert pour le rejet des eaux traitées par la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE dans le collecteur d'eaux pluviales GARGES-EPINAY (Opération n° 500A)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** l'avenant n° 1 relatif à la réalisation d'une canalisation de transfert pour le rejet des eaux traitées par la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° 500A),
- 2- **Prend acte** que l'avenant comprend une incidence financière de + 0,63%,
- 3- **Prend acte** que les crédits sont prévus au budget eaux usées relatif à la compétence assainissement, chapitre 23, article 2315,
- 4- **Et autorise** le Président à signer l'avenant n° 1, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 14 juin 2021

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 13/07/2021

Affichée le : 13/07/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.